



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA CORRÈZE

**Direction départementale
des territoires**

**Arrêté préfectoral
fixant la liste des estimateurs de la fédération des chasseurs de la Corrèze**

Le préfet de la Corrèze,
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

Vu les articles R426-8, R426-8-2 et R426-13 du code de l'environnement,
Vu la lettre du président de la fédération des chasseurs du 15 septembre 2014,
Vu l'avis de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage: réunions du 24 avril et du 6 octobre 2014,

Arrête :

Art. 1.- La liste des estimateurs chargés des missions prévues à l'article R426-13 du code de l'environnement susvisé est arrêtée comme suit:

- Monsieur Jean-Paul BACHELLERIE - 30, route de Tulle 19330 CHAMEYRAT,
- Madame Catherine BRETTE - 10, Rue François Bretnolle 19470 LE LONZAC,
- Monsieur Stéphane CAUDIE - Le Bourg 19320 CLERGOUX
- Monsieur François FILLATRE - Mousours 19140 UZERCHE
- Monsieur Thierry QUIE - Coupeyre 19380 SAINT-CHAMANT,
- Monsieur Maxime LAGORCE - Les Fonts 19310 PERPEZAC-LE-BLANC.

Art. 2.- Sauf modification demandée par le Président de la fédération départementale des chasseurs de la Corrèze soumise à l'avis de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage, la liste définie à l'article 1 est reconduite annuellement dans son intégralité.

Art. 3.- Monsieur le président de la fédération départementale des chasseurs est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Tulle, le 21 OCT. 2014

Le préfet

Bruno DELSOL,